



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2017

Date de convocation du conseil municipal : 16 février 2017

Présents : MME Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoit DEBOUT, Valéry PATIN, Julien JULLÈS, Hubert TETARD, Éric VAGANAY, Patrice LARCHÈVEQUE.

Absent non excusé : Jean-François HOUETTE, Laurent LEDRU, Corentin ROLAND

Début de la séance à : 20h10

Secrétaire de séance : Julien JULLÈS

En préambule Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'ajout à l'ordre du jour de eux points concernant l'adhésion au dispositif d'assistance au droit des sols mis en place par l'ADTO et un point sur l'ADICO.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2017

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

1-Reste à Réaliser 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du report de restes à réaliser sur le budget 2017, pour es travaux inscrits au budget 2016 qui n'ont pas été achevées soit :

- 2600 € pour des frais d'étude,
- 4355 € pour le réseau d'électrification.

2-Nom de la nouvelle impasse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom à la nouvelle impasse qui va être créé pour le lotissement des trois habitations route de Nanteuil qui est en cours de réalisation, et pour lequel le premier arrivant vient d'obtenir un permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- souhaite attribuer le nom de « impasse du Chancelier GUÉRIN » pour cette nouvelle voie,
- autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la plaque pour cette impasse,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

3- Adhésion au dispositif d'assistance au droit des sols mis en place par l'ADTO

A compter du 1 janvier 2017, les communes disposant d'un POS ou d'un PLU, ou dotées d'une carte communale et assurant les permis de construire, ne peuvent plus s'appuyer sur les services de la Direction Départementale des Territoires pour mener à bien l'instruction des demandes d'autorisation et les actes relatifs à l'occupation du sol.

Dans ce cadre la commune souhaite s'appuyer sur le dispositif d'assistance au droit des sols mis en place par l'ADTO, le Maire exerçant sa pleine autorité sur ce sujet. Ainsi, il continuera de délivrer au nom de la commune les autorisations et actes relatifs au droit des sols.

La commune est adhérente à l'ADTO. Elle peut ainsi utiliser les services mutualisés de l'ADTO dans une logique interne.

La convention jointe précise le barème tarifaire défini suivant la nature des actes et les modalités de l'appui apportées par l'ADTO à la commune.

Par ailleurs, la commune reste compétente en matière de procédures de droit des sols. Elle continuera de prendre toutes dispositions permettant de garantir sa responsabilité dans le cadre de la délivrance des actes s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents:

- Autorise Madame le Maire à signer la convention ci annexée par laquelle la commune s'appuie sur l'assistance apportée par l'ADTO pour l'examen des dossiers du droit des sols, et tous les documents afférents à ce projet, et à engager l'ensemble des démarches nécessaires

4- Point ADICO

Suite à une réunion avec l'association qui gère le développement du numérique dans les collectivités, un point est fait sur le matériel informatique de la mairie, le déploiement de la dématérialisation et l'évolution du site Internet.

Compte tenu des difficultés techniques d'utilisation du PC portable actuel, dues principalement à l'implémentation de logiciels lourds rendus nécessaires par la dématérialisation complète des actes, il est envisagé d'acquérir un nouveau matériel plus performant auprès de l'ADICO et de reformater le matériel actuel dont l'utilisation sera dévolue à la gestion du site.

Pour plus de tranquillité et de sécurité, cette opération devrait également comprendre la souscription d'un contrat complet d'assistance, de maintenance, de sauvegarde externalisée et de gestion des licences.

Concernant le site Internet communal, des évolutions tant techniques que réglementaires nous conduisent à envisager sa refonte et son adaptation.

Ce projet devrait être l'occasion de fournir aux administrés de nouveaux services basés sur une meilleure communication :

- la SVE (Saisine par Voie Électronique de demandes, de documents, de déclarations ou d'informations). Ce service correspond à une obligation légale depuis le 7 novembre 2016 ;
- L'Alerte Citoyens, qui permet de prévenir par SMS d'un événement ou d'une actualité en temps réel tout habitant qui fournira un numéro de téléphone. Cette solution répond à une demande forte des élus ;
- Un service de push mail associé au site Internet qui informera tout administré de l'avancée des différents dossiers et travaux engagés par la municipalité, dès lors qu'il fournira son adresse mail.

La mise en place de ces nouveaux services va rendre techniquement nécessaire la refonte du site Internet par l'ADICO sur une nouvelle plateforme, en collaboration avec la municipalité qui souhaite, à cette occasion, faire évoluer le site vers plus d'information, de communication, d'interactivité et de convivialité.

5-Travaux communaux extérieur

Madame le Maire propose qu'au remplacement de l'employé communal qui a donné sa démission la commune fasse appel à des entreprises pour effectuer les travaux de taille, tonte etc.

Si notre employé communal doit être absent pour maladie ou autre il faudra convenir avec l'entreprise d'une convention de remplacement. Après en avoir débattu le Conseil Municipal est d'accord pour que les démarches avec un cahier des charges soient effectuées pour les travaux dès avril 2017.

6-PNR- Plantations de haies champêtres

Le PNR a donné son accord pour une subvention de 80% du montant hors taxe du coût d'un aménagement paysager constitué de haies dans le village.

L'entreprise Jardins Décor a été retenue. En avril un tour du village sera effectué pour définir les modalités de plantations lesquelles auront lieu en automne prochain. Une plantation au printemps 2017 serait inappropriée. Le devis de Jardin Décors était le plus élevé, mais nous avons considéré, comme les membres du PNR, que cette entreprise offrait la meilleure qualité de prestation.

Les haies plantées et replantées seront les haies qui entourent le marronnier (RD330), une haie de séparation visuelle le long de la parcelle de la Salle Jean Ruby et du terrain qui accueille la brocante, et une haie de protection du schelter (Haut débit).

7- PNR- Enquête publique

Le PNR a lancé une enquête Publique du 27 février au 29 mars 2017. Les documents sont consultables en mairie et aux heures de permanence du commissaire enquêteur à Senlis.

8- Informations DETR

Les trois dossiers de DETR ont été notifiés complet par la sous-préfecture pour les places de parking de l'école 39 720 € subventionnée à 50 % soit 19860€, le parking de la mairie 8930 € subventionnée à 50 % soit 4465 €, la rénovation du réseau d'eau rue belotte et route de Nanteuil 123 880 € subventionnée à 40 % soit 49 552 €. Le remplacement des branchements plomb ne sont plus subventionnées. Les travaux démarreront lorsque la commune sera notifiée de leurs attributions.

9- Informations pont de la Nonette

La phase finale de l'étude préalable à la construction d'un Pont sur le Fossé de Six Pieds, pont destiné à remplacer les buses actuellement en fonction, s'est terminée en décembre dernier. Le financement du Pont (Environ 240 000€) est assuré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'essentiel et par le Syndicat de la Nonette pour le complément. La commune financera de son côté, la bande de roulement, les gardes corps et le parement de pierre du Pont. Le pont, pour des raisons financières sera réalisé sur une seule voie. Il pourra être emprunté par les véhicules automobiles (voitures et camions) et les piétons. Selon le bureau d'études, la construction de ce pont devrait faciliter le flux du Six Pieds et faire baisser sensiblement le niveau de l'eau dans le marais. Les travaux devraient commencer en juin prochain et durer entre deux et trois mois.

10- Informations école

Madame le maire annonce qu'un mail de l'inspecteur de l'éducation nationale lui a communiqué le point presse qui annonce que l'école de Mont l'Evêque ne serait pas fermée. Toutefois attendons la décision définitive de Monsieur le Préfet doit statuer fin février.

11-Questions diverses.

- PLU : l'enquête public est terminés et rendu par le commissaire enquêteur. La prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra le vendredi 24 mars 2017, il sera définitivement adopté.
- Bois de la commune : Madame Le Maire, Valéry PATIN et Hubert TETARD ont fait l'état des lieux en compagnie de Monsieur Bernard de PONTALBA et un technicien. Des parcelles seront à nettoyer et à couper. Des devis sont en cours.
- Elections : un calendrier des présences des élus tenant les heures de tenue du bureau doit être mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50. .